REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE L'AIN

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTIONS SOCIALES DE SAINT-JEAN-DE-GONVILLE

Séance du 07 juin 2022

Le 07 juin deux mil vingt-deux,

le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Actions Sociales de SAINT-JEAN DE GONVILLE, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Michel BRULHART, Président, en session ordinaire.

En exercice: 9

Présents: 7

<u>Présents</u>: Michel BRULHART, Emmanuelle LAURE, Cécile MAGNIN, Adeline SIBELLE, Sandrine BAIL, Paula MACHADO, Valérie DI PAOLO VUAILLAT

Absent excusé : Janine BAIL

Absent: Marie-Jeanne CLARET

OBJET : Règlement de la facture de l'entreprise A.E.S. Haute-Savoie

Monsieur le Président informe les membres du Conseil d'administration que l'entreprise A.E.S. Haute-Savoie est intervenue le 27 mai 2022 pour procéder au nettoyage de la maison située 62 rue de la Charrière.

Compte-tenu des circonstances exceptionnelles de cette opération, Monsieur le Président propose que le CCAS prenne en charge le règlement de la facture de l'entreprise AES Haute-Savoie s'élevant à 1 100,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration à l'unanimité :

- **DECIDE** de procéder au règlement de la facture de l'entreprise A.E.S. Haute-Savoie d'un montant de 1 100,00 € relative au nettoyage de la maison située 62 rue de la Charrière ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document afférent à cette décision.

Ainsi fait et délibéré.

Le Président, Michel BRULHART